L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 25 JUILLET 1869. 42e année—Vol. XLII.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS:
DIMANCHE MATIN, 25 JUILLET.

VENTES A LENCAN DE DEMAIN LUNDI.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Sheriff, à la Bourse des Négociants et des Entrepreneurs, rue Royale, entre Canal et Douane, un terrain situé sur la batture, face au faubourg Ste Marie, dans le Second Arrondissement, ayant 60 pieds de front sur le Fleuve, et 200 pieds de profondeur, entre deux lignes parallèles, bornée par la Propriété de Carondelet, les rues St. Louis, Prieur et Johnson, ainsi que le terrain contigu — De plus, une portion de terre située dans la Paroisse St Bernard, à 5 milles environ au dessus de la ville de la Nlle-Orléans, ayant vue sur le fleuve, mesurant un arpent de face sur 40 arpents de profondeur de quatre-vingts arpents.

Par B. J. Montgomery, à dix heures et demie, au Nouveau Bassin—la barque-goélette *Lilly*, bien pourvue de cordages.

Par J. Dépiny, à la salle d'encan, coin Gravier et Carondelet — Un assortiment de meubles de maison et de cuisine, et des pianos.

Par H. Lewis, à la No 66 de la rue de Chartres — Bottes, souliers et brodequins.

Par Hyde, Martin & Co., au No 33 de la rue de Chartres — Marchandises sèches, épicerie, marchandises variées.

Par J. Lot Stern & Bros, au No 16 de la rue de Chartres — Bottes, souliers et brodequins.

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

ESSAYEZ LES CIGARES DE GEORGE ALCES,
No 5 ..... Rue des Remparts 185

ATTENTION.

☞ Propriétés immobilières et vagues à l'encan par le Shériff.

Nous appelons l'attention sur les ventes à l'encan de demain, à midi, à la Bourse des Négociants et des Entrepreneurs, rue Royale, par le ministère du Shériff. Ces ventes comprennent :

Le terrain avec les bâtisses et améliorations qui y sont élevées, situé rue South Market, entre celles Nouvelle-Orléans et Tchoupitoulas, Premier District.

Le quatre terrains, contigus, situés rue St Louis, entre celles Prieur et Johnson, Deuxième District.

Une portion de terre située dans la paroisse St Bernard, ayant vue sur le fleuve Mississippi, à cinq milles environ au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Pour de détail et les conditions, voir aux annonces.

Marchandises avariées. — MM. Hoffman, Wakefield & Co. vendront ce matin du courant, à 10 heures précises, dans le local de l'encan de la rue de Chartres No 66, une variété de marchandises sèches, dont on a reçu l'endommagement à bord des navires. Ces marchandises sont généralement avariées.

Quais et Levées.

Nous avons à appeler souvent l'attention les Commissaires de la ville sur une question importante et le moment nous paraît venu d'insister de nouveau sur le même point. Nous voulons parler du revêtement des quais et levées, revêtement évolué à l'origine pour la dernière année suivant le rapport du voyer. Ce revêtement serait passable, si il n'était sur d'en avoir un pareil. Mais la manière même dont il est présenté dans le rapport prouve qu'il fait le régaler comme exceptionnel. Le voyer, en effet, se félicite de cette gentile de sélection et fait ressortir en chiffres la différence de frais entre cette année et les trois années précédentes. Ainsi en 1869, on a dépensé pour l'entretien et l'administration des quais et levées $25,000 de moins qu'en 1868; $50,000 de moins qu'en 1867, et $75,000 de moins qu'en 1866.

Le rapport du voyer laisse là une lacune. Il aurait du dire à quoi il fallait attribuer cette diminution de dépense, diminution qui constitue le chiffre actuel. Il ne fait pas laisser ce point dans l'ombre, autrement ce serait faire croire à la proposition d'une erreur qui nous causa un grand tort depuis la fin de la guerre. La question est celle-ci : Pourquoi a-t-on tant dépensé pour les quais et levées en 1866, 1867 et 1868, quand on a dépensé beaucoup moins en 1869 ? — Eh bien, le rapport est facile et cette réponse ne laisse rien à dire sur le sujet. On a dépensé plus et beaucoup plus dans les trois années antérieures pour la raison très simple qu'on n'a commencé à réparer qu'en 1866 les quais qui avaient été abandonnés pendant toute la guerre, et qui avaient été, pour ainsi dire, détruits. Ces quais étaient alors en bois et les constructeurs furent nécessairement recrutés en 1866 pour la plupart parmi les charpentiers de la ville ne revenant pas encore. Un donc fallu, après la guerre, réparer tous les quais et en plutôt les reconstruire en entier, car faire un simple entretien ne avait dépassé beaucoup de dépenses. Ces réparations prirent un certain développement en 1866, mais la grande réduction de la reconstruction ne se fit qu'en 1867. Vers de la vente des grandes batisses, rendue qui devaient les employés à payer les dettes faites et de les continuer jusqu'en 1868 ainsi de suite. Il ne est donc point étonnant que l'année 1867 ait coûté plus que la précédente et la suivante et que l'année 1869 ait été une des moins coûteuses faites, toute la somme de marque que l'année 1867 qui a eu à supporter la masse des frais de construction.

Cette explication était essentielle, ce nous semble, pour faire comprendre le recette de ce rapport. Il ne faut pas s'étonner et s'étonner plus encore. Il ne faut pas se féliciter, car ce nous paraît bien faible après tant de dépenses. Ceux qui connaissent les précédents seront aussi revenus des quais en jugeront comme nous. Du reste, plusieurs rapports émanés de différentes autorités de la ville, rapports parmi lesquels nous en avons remarqué un de M. Hyatt, adressé à la Commission des Quais, ont été mis à la lumière qu'il est plus prudent de ne y méprendre aujourd'hui. Il a été établi que les quais et les levées n'ont jamais rendu à la ville que par le moyen de la ferme, et le rapport de M. Surgi lui-même, tout qu'il est étendu sur ce point, qui est point de la compétence des Commissaires de la ville, le prouve une fois de plus. Il est clair que la ferme rapporte à la ville après trois ans un revenu qui absorbe un million cent cinquante mille piastres de frais, et ce n'est pas là le total, ni point tout cet faire. Il y aurait par même d'exploitation ou bénéfice, et si ces choses devaient rester ainsi, autant vaudrait-il dire que le quai de la Nlle-Orléans est entretenu, non dans l'intérêt de la ville, dans dans l'intérêt seul du ses employés, collecteurs et agents.

Essayons de la commencer profitant de ce mauvais état de chose, tout ne serait pas perdu. Mais la commence ne plaît d'être grevé, pressuré, ainsi de droit de toute sorte, le commerce mécontent de nous quitter tout à fait si les procédés de la municipalité se continuent pas à régard des quais et des navires. Le commerce demande une réduction de droit, et cette réduction il doit avoir lieu à tous comptes, que bien non il doit avoir lieu à tous comptes, que bien non il doit avoir lieu à tous comptes, que bien non